

## WEDIA Lancement d'une augmentation de capital avec maintien du DPS d'un montant maximum de 2,14 M€

### Objectifs de l'opération

WEDIA, groupe international, leader dans les solutions et services logiciels destinés aux acteurs du marketing et de la communication, annonce le lancement d'une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'un montant maximum de 2,14 M€, soit 171 240 actions au prix unitaire de 12,50€. Cette opération vise à renforcer les ressources financières de la société afin de lui permettre de devenir un acteur de référence du MRM (*Marketing Resource Management*) dans le monde.

La stratégie de développement de WEDIA, qui allie croissance interne et externe, sera confortée par la réalisation de la levée de fonds en dynamisant :

- Le déploiement à l'international sur des zones cibles (Allemagne et Etats Unis, où la société compte des clients prestigieux tels que Colgate, Estée Lauder ou Royal Caribbean),
- Le développement des savoir-faire en matière de Recherche & Développement (vidéo, 3D, réseaux sociaux, analytics...) mais aussi marketing et commercial.

Commentant le lancement de cette opération, Nicolas BOUTET, Président Directeur Général du groupe WEDIA, déclare : « *Tous les indicateurs sont au vert pour permettre à WEDIA de poursuivre son plan de marche dynamique. Pionniers d'une proposition en rupture qui s'impose peu à peu auprès des plus grands comptes de la communication et du marketing, nous pourrons, à l'issue de cette opération, accélérer le renforcement de nos positions et le déploiement de nos solutions Cloud. Je remercie d'ores et déjà les actionnaires qui ont manifesté leur intention de participer à l'opération.* »

WEDIA a reçu des engagements de souscription provenant d'investisseurs institutionnels, pour un montant maximum de 1,65 M€, soit 132 000 actions, représentant 77% du montant de l'opération à ce jour.

*La présente offre, d'un montant inférieur à 5 M€ et ne représentant pas plus de 50% du capital de la société, ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'AMF en application à l'article n°211-3 du Règlement Général de l'AMF.*

*Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent pas une sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières en France ou dans d'autres pays que la France.*

## Modalités de l'opération

### **Cadre juridique de l'opération :**

L'Assemblée Générale Mixte du 19 Juin 2017 a, dans sa 5ème résolution, délégué au Conseil d'administration, la possibilité de procéder à une augmentation de capital avec maintien du DPS. Le Conseil d'administration du 19 Juin 2017 a décidé de faire usage de cette délégation et a arrêté les modalités de cette opération.

### **Nature de l'opération :**

L'augmentation de capital sera réalisée avec maintien du DPS pour un montant brut de 2 140 500 € par émission de 171 240 actions à souscrire en numéraire et au prix unitaire de 12,50 €.

Par conséquent, les propriétaires des 684 961 actions anciennes ou les cessionnaires du DPS attaché auxdites actions, auront sur les 171 240 actions nouvelles à émettre, un droit de souscription à titre irréductible qui s'exercera à raison de 4 DPS pour 1 action nouvelle.

### **Prix de souscription :**

A titre indicatif, sur la base du cours de clôture de l'action WEDIA le 19 juin 2017, soit 13,47 €, le prix d'émission des actions nouvelles de 12,50 € fait apparaître une décote de 7,2 %.

Sur la base du cours de clôture de l'action le 19 Juin 2017 et des modalités retenues de l'opération, la valeur théorique d'un DPS ressort à 0,19 €.

La valeur théorique de l'action ex-droit s'élève à 13,28 € et le prix d'émission des actions nouvelles fait apparaître une décote de 5,9 % par rapport à la valeur théorique de l'action ex droit.

### **Droit préférentiel de souscriptions (DPS) à titre irréductible :**

Les DPS ne pourront être exercés qu'à concurrence d'un nombre de DPS permettant la souscription d'un nombre entier d'actions nouvelles. Dans le cas où un titulaire de DPS ne disposerait pas d'un nombre suffisant de DPS pour souscrire à un nombre entier d'actions nouvelles de la Société, les actionnaires ou cessionnaires de leurs droits préférentiels de souscription pourront acheter ou vendre le nombre de droits préférentiels de souscription permettant d'atteindre le multiple conduisant à un nombre entier d'actions nouvelles.

### **Droit préférentiel de souscriptions à titre réductible :**

Les souscriptions à titre réductible sont autorisées mais demeurent sujettes à réduction en cas de sursouscription. Les actions nouvelles éventuellement non absorbées par les souscriptions à titre irréductible seront réparties et attribuées aux porteurs ayant souscrit à titre réductible. Un avis publié par Euronext fera connaître, le cas échéant, le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible.

### **Exercice du droit préférentiel de souscription :**

Pour exercer leurs droits préférentiels de souscription, les titulaires devront en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier et payer le prix de souscription correspondant. Le DPS devra être exercé par ses bénéficiaires, sous peine de déchéance, avant l'expiration de la période de souscription. Conformément à la loi, il sera négociable pendant la durée de sa cotation, soit du 22 Juin au 30 Juin 2017 inclus, dans les mêmes conditions que les actions anciennes.

Le cédant du DPS s'en trouvera dessaisi au profit du cessionnaire qui, pour l'exercice du DPS acquis, se trouvera purement et simplement substitué dans tous les droits et obligations du propriétaire de l'action ancienne.

Les DPS non exercés à la clôture de la période de souscription seront caducs de plein droit. Si les souscriptions à titre irréductible et réductible n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, les facultés prévues à l'article L. 225-134 du Code de commerce ou certaines d'entre elles seulement, et à l'exclusion d'une offre au public au sens des articles L 411-1 et L 411-2 du Code monétaire et financier. Chaque souscription devra être accompagnée du paiement du prix de souscription par versement d'espèces ou par compensation avec des créances liquides et exigibles

*La présente offre, d'un montant inférieur à 5 M€ et ne représentant pas plus de 50% du capital de la société, ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'AMF en application à l'article n°211-3 du*

*Règlement Général de l'AMF.*

*Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent pas une sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières en France ou dans d'autres pays que la France.*

sur la société. Les souscriptions qui n'auront pas été intégralement libérées seront annulées de plein droit, sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure.

**Cotation du droit préférentiel de souscription :**

A l'issue de la séance de Bourse du 21 Juin 2017, les actionnaires de WEDIA recevront 1 DPS pour chaque action détenue (soit au total 684 961 DPS émis). Chaque actionnaire détenant 4 DPS (et des multiples de ce nombre) pourra souscrire à 1 Action Nouvelle (et des multiples de ce nombre) au prix unitaire de 12,50 €.

Ils seront cotés et négociés sur Alternext, sous le code ISIN FR0013263654, du 22 Juin au 30 Juin 2017 inclus. A défaut de souscription ou de cession de ces DPS, ils deviendront caducs à l'issue de la période de souscription et leur valeur sera nulle. Sur la base du cours de clôture de l'action le 19 Juin 2017 et des modalités retenues de l'opération, la valeur théorique d'un DPS à 0,19 €.

**Cotation des actions nouvelles :**

La date prévue pour la livraison des actions nouvelles est le 13 Juillet 2017.

Les actions nouvelles porteront jouissance à compter du 1er janvier 2017 et seront négociables sur le marché Alternext à compter du 13 Juillet 2017. Elles seront admises sur la même ligne de cotation que les actions anciennes (code ISIN FR0010688440 - mnémo : ALWED) et leur seront entièrement assimilées dès leur admission aux négociations.

**Établissements domiciliaires - Versements des souscriptions :**

Les souscriptions des actions nouvelles et les versements des fonds par les souscripteurs, dont les titres sont inscrits au porteur ou nominatif administré, ou leur prestataire habilité agissant en leur nom et pour leur compte seront reçus jusqu'au 4 Juillet 2017 inclus par les intermédiaires financiers habilités.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront centralisés auprès de Société Générale Securities Services qui établira le certificat de dépôt des fonds constatant la réalisation de l'augmentation de capital.

**Incidence de l'émission sur les capitaux propres consolidés par action :**

A titre indicatif, l'incidence de l'émission des Actions Nouvelles sur la quote-part des capitaux propres par action (calculs effectués sur la base des capitaux propres du Groupe au 31 décembre 2016 et du nombre d'actions de 684 961 composant le capital social de la Société au 31 décembre 2016) serait la suivante :

	Quote-part des capitaux propres par action (en euros)	
	Base non diluée	Base diluée*
Avant émission des Actions Nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	12,56 €	13,06 €
Après émission de 128 430 actions nouvelles provenant de la présente opération (réalisation de l'augmentation de capital à 75%)	12,55 €	12,98 €
Après émission de 171 240 actions nouvelles provenant de la présente opération (réalisation de l'augmentation de capital à 100%)	12,55 €	12,96 €

\* Suite à la conversion de 1 M€ d'obligation convertibles au prix de 1€ et au taux de conversion 20 OC pour 1 action.

A titre indicatif, l'incidence de l'émission sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1% du capital social du Groupe préalablement à l'émission et ne souscrivant pas à celle-ci (calculs

*La présente offre, d'un montant inférieur à 5 M€ et ne représentant pas plus de 50% du capital de la société, ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'AMF en application à l'article n°211-3 du Règlement Général de l'AMF.*

*Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent pas une sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières en France ou dans d'autres pays que la France.*

effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 31 décembre 2016, soit 684 961 actions) serait la suivante :

	Participation de l'actionnaire (en %)	
	Base non diluée	Base diluée*
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	1,00 %	0,93 %
Après émission de 128 430 actions nouvelles provenant de la présente opération (réalisation de l'augmentation de capital à 75%)	0,84 %	0,79 %
Après émission de 171 240 actions nouvelles provenant de la présente opération (réalisation de l'augmentation de capital à 100%)	0,80 %	0,76 %

\* Suite à la conversion de 1 M€ d'obligation convertibles au prix de 1€ et au taux de conversion 20 OC pour 1 action.

### Modalités de souscription

#### **Si vous êtes actionnaire de la société :**

Vous disposez de DPS attachés à vos actions WEDIA, qui vous permettent de souscrire en priorité aux actions nouvelles en appliquant le rapport 1 action nouvelle pour 4 DPS (1 action ancienne donnant droit à 1 DPS).

- Soit vous disposez d'un nombre exact et suffisant d'actions anciennes pour pouvoir souscrire via vos DPS à un nombre entier d'actions nouvelles.
- Soit vous ne disposez pas d'un nombre suffisant d'actions anciennes pour obtenir un nombre entier d'actions nouvelles, vous pourrez dès lors acheter ou vendre le nombre de DPS permettant d'atteindre le rapport conduisant à un nombre entier d'actions nouvelles (1 action nouvelle pour 4 DPS).

#### **Si vous n'êtes pas actionnaire de la société :**

Vous pouvez souscrire en faisant l'acquisition en bourse de DPS du 22 Juin au 30 Juin 2017, par l'intermédiaire de l'établissement financier en charge de votre compte titre et en exerçant, au plus tard le 4 Juillet 2017, vos DPS auprès de ce dernier. Le code ISIN des DPS est le FR0013263654.

*La présente offre, d'un montant inférieur à 5 M€ et ne représentant pas plus de 50% du capital de la société, ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'AMF en application à l'article n°211-3 du Règlement Général de l'AMF.*

*Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent pas une sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières en France ou dans d'autres pays que la France.*

## Calendrier indicatif de l'opération

19 Juin 2017	Assemblée Générale et tenue du Conseil d'administration de mise en œuvre de l'opération
21 Juin 2017	Diffusion par Euronext de l'avis d'émission
22 Juin 2017	Détachement des DPS Début de négociation des DPS
26 Juin 2017	Ouverture de la période de souscription
30 Juin 2017	Fin de négociation des DPS
04 Juillet 2017	Clôture de la période de souscription
13 Juillet 2017	Cotation des actions nouvelles

## Partenaires de l'opération



### A propos de WEDIA (ISIN: FR0010688440 – ALWED) [www.wedia-group.com](http://www.wedia-group.com)

Cotée sur Alternext, WEDIA est un groupe international, leader dans les solutions et services logiciels aux acteurs du marketing et de la communication. Sa plateforme « cloud » de Marketing Resource Management permet à ses clients de centraliser plus facilement photos, vidéos, et contenus, et de créer rapidement des supports de communications print, web, email et mobile.

Wedia compte parmi ses clients de nombreux grands comptes : ABB, Air France, Air liquide, AXA, Areva, Austrian Airlines, BMW, Bouygues, Casino, Crédit Agricole, Colgate, Daimler, Danone, Décathlon, Deutsche Bahn, EDF, Essilor, Estée Lauder, Geodis, Groupama, La Poste, Lafarge, Merck, Nestlé, Renault, Royal Caribbean, SNCF, Société Générale, Total, Vallourec, Zodiac...

Son succès et la reconnaissance auprès de ses clients sont confirmés par les analystes du Gartner qui classent Wedia depuis 3 ans dans les meilleures solutions mondiales de Marketing Resource Management (MRM) et comme l'un des 20 leaders mondiaux du Digital Asset Management.

### Contacts

Nicolas BOUTET – PDG – Tél : 01 44 64 87 60 – [contact@wedia.fr](mailto:contact@wedia.fr)

ATOUT CAPITAL – Listing Sponsor – Tél : 01 56 69 61 80 – [rodolphe.ossola@atoutcapital.com](mailto:rodolphe.ossola@atoutcapital.com)



### Avertissement

En application des dispositions de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier et de l'article 211-2 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), la présente émission ne donnera pas lieu à un Prospectus visé par l'AMF, car le montant total de l'offre est compris entre 100 000 € et 5 000 000 € et porte sur des titres financiers qui ne représentent pas plus de 50% du capital de la société. Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent pas une sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières en France ou dans d'autres pays que la France.

La présente offre, d'un montant inférieur à 5 M€ et ne représentant pas plus de 50% du capital de la société, ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'AMF en application à l'article n°211-3 du Règlement Général de l'AMF.

Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent pas une sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières en France ou dans d'autres pays que la France.